

La lourde facture du ramassage des ordures

PROPRETÉ. Le traitement des déchets coûte de plus en plus cher aux Français. La faute, selon deux associations, à la mainmise de Veolia et Suez sur ce secteur qui manque de concurrence.

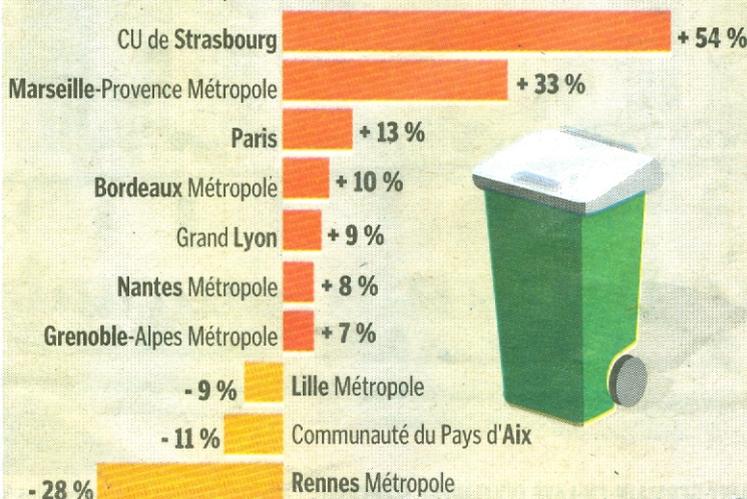
Ce sont deux études qui accusent. L'UFC-Que choisir et le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid) dénoncent le rôle joué par les deux géants français Suez et Veolia dans l'augmentation du coût du traitement des déchets ménagers. En l'espace de vingt ans, la « taxe d'enlèvement des ordures ménagères », à laquelle sont assujettis 89 % des ménages pour un montant moyen de 99 € par habitant et par an, a en effet été multipliée par quatre. En examinant la situation dans 92 collectivités, l'UFC dresse le constat « de fortes disparités » entre communes. Avec des différences de coût par habitant allant du simple au triple. Ainsi, à Bordeaux, la facture serait 10 % trop élevée et même 33 % trop chère à Marseille.

Le privé est plus cher qu'une régie

Au total, un tiers des collectivités locales doivent faire face à des surcoûts importants. Conséquence : les contribuables payeraient, a calculé l'UFC-Que choisir, 144 M€ en trop par an. En cause, une mauvaise gestion locale (collectes mal pen-

STRASBOURG ET MARSEILLE PAYENT LE PLUS CHER

L'écart entre la facture payée par les collectivités locales et le coût de référence calculé par l'Adem.



sées, etc.) mais aussi le recours à des sociétés privées. « On note des coûts de collecte à la tonne supérieurs en moyenne de 12 % quand la prestation est assurée par une société privée par rapport à une organisation

en régie », souligne l'UFC-Que choisir. Motif : « Le manque d'acteurs dans ce secteur, où Veolia Propreté et Sita (Suez Environnement) se partagent l'essentiel du marché », ce qui empêche les collectivités de « faire

jouer la concurrence pour obtenir des contrats de services adaptés à leurs besoins et au juste prix ».

Même analyse du côté du Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid). Dans une enquête que nous publions en exclusivité, le Cniid montre que près de 80 % des 127 incinérateurs français sont gérés par Veolia, Suez ou Tiru, une filiale commune des deux multinationales et d'EDF.

« On peut clairement parler d'oligopole », souligne Delphine Lévi Alvarès, chargée de mission au Cniid. Pour approfondir ses recherches, cette association écologiste a réclamé la communication de plusieurs informations (mesures anti-pollution, etc.) aux entreprises gérant les incinérateurs français.

« Nous avons reçu, à ce jour, 45 réponses dont 37 sont totalement semblables. Seuls les logos changent d'une réponse à l'autre », raconte Delphine Lévi Alvarès. Preuve des liens qui unissent des prestataires théoriquement concurrents. Contactés, Suez et Veolia n'étaient pas en mesure hier de répondre à nos questions.